



# La formation

## À LA SÉCURITÉ SOCIALE



 **Chiffres**  
clés 2016

# Vue d'ensemble de la Sécurité sociale

(au 31 décembre 2016)



**107 136**

**salariés**  
en formation en 2016



**68,3 %**

**taux d'accès**  
à la formation



**4 746 165 heures**

**de formation**  
suivies pendant l'année



**44 heures**

**nombre moyen d'heures de formation**  
par salarié formé



**5 %**

**de la masse salariale brute<sup>1</sup>**  
a été consacrée à la formation professionnelle



**2016 : meilleure appropriation du CPF,**  
**dispositif d'accès à la formation à la main du salarié**

Instauré par la loi du 5 mars 2014, **le Compte personnel de formation (CPF)** permet à chaque salarié d'accéder à une formation qualifiante dont le certificat CléA<sup>2</sup> ou de bénéficier d'un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience. Après un démarrage timide en 2015, il a connu une nette progression en 2016 :

- multiplication par 4 du nombre de dossiers engagés
- multiplication par 6 du nombre d'heures mobilisées

Les salariés mobilisant leur CPF se tournent majoritairement vers des formations linguistiques ou à dominante informatique et/ou bureautique. Les formations sanctionnées par des certifications inscrites à l'Inventaire<sup>3</sup> demeurent privilégiées.

Fruit des efforts conjugués des partenaires sociaux (mise à jour des listes de formations éligibles), de l'OPCA (abondement complémentaire des compteurs) et de l'État (communication institutionnelle renforcée), l'appropriation du CPF devrait être confortée par les dispositions de la Loi Travail du 8 août 2016, qui en élargit les contours en l'intégrant au nouveau compte personnel d'activité (CPA)<sup>4</sup>.

<sup>1</sup>En comparaison, la moyenne interprofessionnelle est à 2,65 % de la MSB en 2013 (Source : Annexe au projet de loi de finances pour 2016 – formation professionnelle)

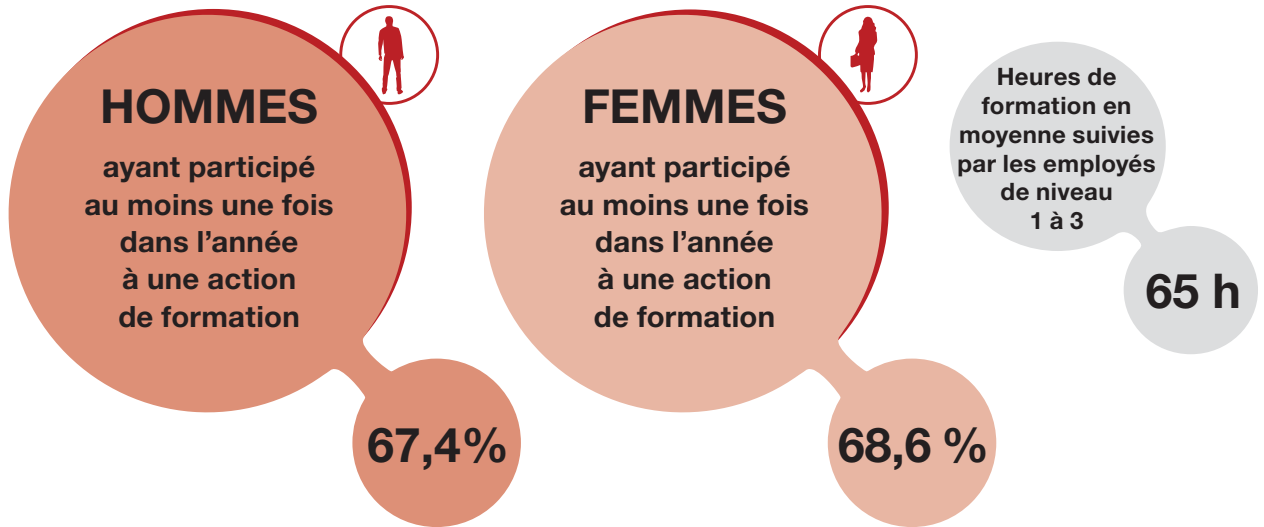
<sup>2</sup>Socle de connaissances et de compétences professionnelles

<sup>3</sup>Inventaire établi par la Commission nationale de la certification professionnelle

<sup>4</sup>Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017



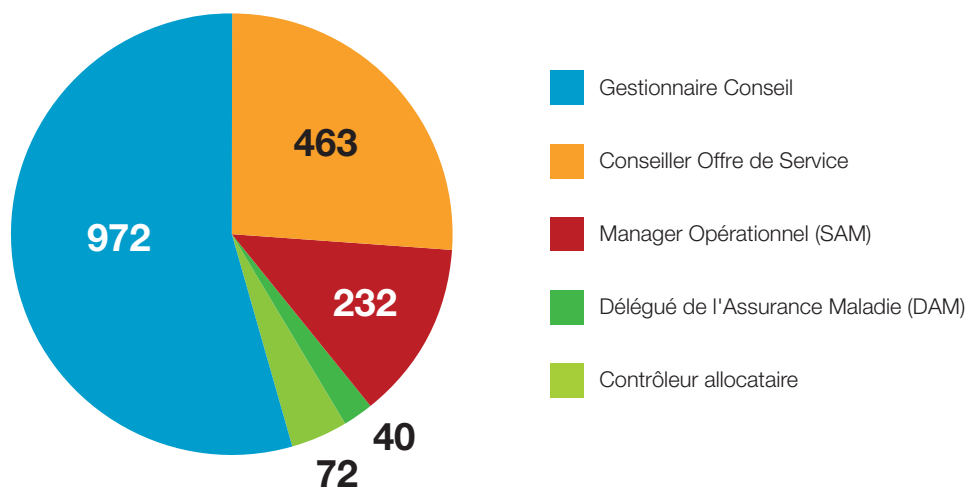
## Accès à la formation selon la situation du salarié formé



## La certification des compétences pour la branche

**6** certificats de qualification professionnelle (CQP) sont reconnus par la branche<sup>5</sup>

**1 779** salariés du Régime général de Sécurité sociale ont obtenu un CQP en 2015



<sup>5</sup> Les CQP Gestionnaire conseil, Conseiller offre de service, Manager opérationnel, Délégué de l'Assurance maladie et Contrôleur allocataire étant déjà actionnables, à la différence du CQP Contrôleur du recouvrement, créé en 2015.



## Les dispensateurs et les achats de formation



Montant global des achats de formation facturés aux organismes du Régime général en 2016

**62,7 M€**

Heures de formation suivies en 2016

**36 %**  
ont été dispensées par l'organisme employeur

**64 %**  
ont été achetées

Heures achetées auprès des opérateurs institutionnels de formation<sup>6</sup>, et en premier lieu l'Institut 4.10

**43 %**



**Les trois principaux domaines de formation** dans lesquels les organismes du Régime général achètent le plus de formation aux prestataires non-institutionnels sont :

Les formations à la sécurité, l'hygiène, la santé au travail, les services généraux, le secourisme et la sécurité routière

Le management

Les formations à caractère médical, sanitaire et social

Ils couvrent à eux seuls près de **8 millions d'euros** soit **37 %** du montant total des achats externes en 2016.



## Le financement de la formation pour les salariés de la Sécurité sociale



Souhaitant garantir aux organismes une certaine stabilité financière, les partenaires sociaux du Régime général ont décidé de maintenir un même niveau de financement mutualisé de la formation auprès d'Uniformation pour les années 2017 et 2018 à hauteur de 1,15% de la masse salariale brut.

Pour le Régime général de Sécurité sociale, l'année 2016<sup>7</sup> représente :

**258,9**  
millions d'euros  
de dépenses  
de formation

dont  
**40 %** de  
rémunération  
maintenue aux  
stagiaires

**247,1**  
millions  
en 2015

**1 652**  
euros  
dépensés  
en moyenne  
par salarié  
à l'effectif

**1 552**  
euros  
en 2015

<sup>6</sup> Les opérateurs institutionnels sont l'Institut 4.10, l'EN3S, le CETAF, la CRAMIF, l'EGOC, la CGSS Martinique

<sup>7</sup> Source : Uniformation